

Une étape majeure . . .

Vingt-deux pays vont voir leur dette réduite grâce à l'initiative en faveur des PPTE

Une étape majeure dans l'allègement de la dette des pays les plus pauvres a été franchie lorsque Horst Köhler, Directeur général du FMI, et James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, ont annoncé que vingt-deux pays, dont dix-huit africains, avaient été admis à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ces pays recevront un allègement de quelque 34 milliards de dollars de leurs obligations au titre du service de la dette. Lorsqu'ils auront atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative, ces pays verront leur dette extérieure réduite de deux tiers en moyenne, grâce aux méca-

nismes traditionnels d'allègement, à l'initiative PPTE et à d'autres actions bilatérales.

Voici la déclaration conjointe de MM. Köhler et Wolfensohn, datée du 22 décembre.

«À l'aube du nouveau millénaire, les institutions de Bretton Woods sont déterminées à jouer leur rôle face à l'un des problèmes les plus urgents de notre époque : aider les pays les plus pauvres à partager la prospérité dont tant d'autres pays profitent. À cet effet, il est essentiel d'alléger la dette des PPTE.

«En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont lancé avec d'autres partenaires une initiative visant à réduire la dette des PPTE à un niveau (voir page suivante)

Entrevue avec le Trésorier du FMI, Eduard Brau . . .

Un rôle important dans la mobilisation, la gestion et la protection des ressources du FMI

Eduard Brau est Trésorier du FMI depuis septembre 1999. M. Brau, de nationalité allemande, est entré au FMI en août 1969 et, avant d'occuper son poste actuel, a rempli diverses fonctions, dont celles de Directeur adjoint du Département Europe II et de Directeur du Bureau de la vérification et de l'inspection internes du FMI. Il a évoqué récemment avec le Bulletin du FMI les activités du Département de la trésorerie et des questions qui relèvent de la compétence de son département.

BULLETIN DU FMI : Quelles sont les responsabilités, internes et externes, du Département de la trésorerie et comment le département s'en acquitte-t-il?

M. BRAU : Le Département de la trésorerie est la branche financière du FMI.

Nous mobilisons les ressources financières du FMI. Premièrement, nous travaillons sur les quotes-parts, en particulier sur leurs révisions et leurs augmentations. Deuxièmement, nous nous occupons de tous les aspects de la mobilisation des ressources pour les prêts

concessionnels dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et pour l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Troisièmement, nous sommes responsables du système des DTS, y compris de l'allocation spéciale de DTS à des fins d'équité, encore en souffrance, et des récents ajustements de la valeur et du taux d'intérêt du DTS.

Nous gérons les ressources du FMI, des politiques générales sur l'utilisation des ressources à la comptabilité et à l'information financière. En collaboration avec d'autres départements, nous conseillons la direction et le Conseil (suite à la page 7)



M. Brau : Le Département de la trésorerie mobilise, gère et protège les ressources financières du FMI.

Dans ce numéro

1 Allègement de la dette pour 22 pays

1 Entrevue avec Eduard Brau

2 Initiative PPTE

4 Aide PPTE pour la Zambie

6 Défis de l'Afrique subsaharienne

6 Quote-part de la Chine

10 Séminaire sur la qualité des statistiques

14 Réforme des subventions des prix

14 Nouveau programme de l'Argentine

15 Panier du DTS

17 Nouvelle économie

18 Économie de l'information

Lire aussi . . .

10 Sur le site Internet

13 Publications récentes

15 Principaux taux du FMI

15 Utilisation des ressources du FMI

16 Accords du FMI

(suite de la première page) viable en vue d'améliorer leurs perspectives de croissance et de dégager des ressources pour satisfaire des besoins sociaux vitaux. L'an dernier, nous nous sommes engagés à renforcer cette initiative pour offrir un allègement de la dette plus rapide et plus substantiel à un plus grand nombre de pays. Les progrès semblaient encore trop lents, nous avons promis de faire de notre mieux pour permettre à vingt pays au moins de bénéficier d'un allègement de la dette avant la fin de cette année. Nous avons atteint et même dépassé cet objectif.

«Nous venons de clôturer les dossiers de vingt-deux PPTE, dont dix-huit africains (voir graphiques pages 3 et 4 et tableau page 5), qui obtiendront un allègement de quelque 34 milliards de dollars de leurs obligations au titre du service de la dette. Après avoir atteint leur point d'achèvement et reçu toute leur aide au titre de l'initiative, ces pays verront leur dette extérieure réduite de près de moitié en moyenne. Combiné avec les programmes existants d'allègement de la dette, tels que ceux du Club de Paris, il s'agira en moyenne d'une réduction de deux tiers environ.

«Les pays concernés ont démontré leur volonté d'utiliser efficacement le produit de l'allègement de la

dette pour améliorer les conditions de vie des pauvres. Ils ont formulé des stratégies pour lutter contre la pauvreté, investir dans l'avenir de leur population et mettre en place les conditions nécessaires à une croissance durable.

«Ils devront rester concentrés sur leurs objectifs à long terme, même dans des circonstances difficiles, notamment la pandémie du sida, qui en affecte un si grand nombre. Ensemble, nous avons établi de solides fondations sur lesquelles nous continuerons de faire de notre mieux pour nous appuyer dans ces pays.

«Nous continuerons de chercher à alléger la dette des autres PPTE qui doivent encore être admis à bénéficier de l'aide au titre de l'initiative. Leur situation déjà difficile est souvent aggravée par des conflits civils ou leurs conséquences immédiates. Ces pays doivent mettre fin à ces conflits pour reconstruire leur économie et tirer vraiment profit d'un allègement de la dette.

«Pour veiller à ce que l'allègement de la dette conduise à une réduction de la pauvreté, les pays bénéficiaires doivent poursuivre leurs réformes économiques et sociales, ainsi que la réforme de la gestion publique. Ils devront concevoir et exécuter eux-mêmes des stratégies de réduction de la pauvreté. Nos institutions et

Initiative en faveur des PPTE

En 1996, le FMI et la Banque mondiale ont engagé le premier vaste effort visant à éliminer la dette non viable des pays les plus pauvres et les plus endettés : l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). En octobre 1999, la communauté internationale est convenue d'accroître le nombre de pays admissibles et le montant de l'allègement de la dette que chaque pays admissible recevra, ainsi que d'accélérer le processus. L'initiative renforcée vise à réduire la valeur actuelle nette (VAN) de la dette au point de décision à un maximum de 150 % des exportations ou de 250 % des recettes publiques, et cette aide viendra en sus des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette (rééchelonnement accordé par le Club de Paris aux conditions de Naples, à savoir une réduction de 67 % de la VAN de la dette et une action au moins comparable des autres créanciers bilatéraux).

Les pays passeront par deux phases pour être admis à bénéficier d'un allègement de la dette. Dans la première, le pays débiteur devra démontrer sa capacité à utiliser prudemment l'aide accordée en établissant des antécédents satisfaisants, normalement pendant trois ans, dans le cadre de programmes appuyés par le FMI ou l'IDA. Dans la deuxième phase, après avoir atteint le point de décision au titre de l'initiative, le pays appliquera une stratégie de réduction de la pauvreté à part entière, préparée avec la large participation de la société civile, et une série de mesures visant à accélérer la croissance. Pendant cette phase, le FMI et l'IDA accorderont une aide inté-

maire, à condition que le programme qu'ils appuient reste en bonne voie d'exécution. En outre, il est prévu que les créanciers du Club de Paris, et peut-être d'autres créanciers, offriront un allègement de la dette à des conditions très concessionnelles.

À la fin de la deuxième phase, lorsque le point d'achèvement flottant aura été atteint, le FMI et l'IDA accorderont le reste de l'allègement engagé, tandis que les créanciers du Club de Paris procéderont à une opération sur l'encours de la dette à des conditions très concessionnelles. Les autres créanciers multilatéraux et bilatéraux devront contribuer à l'allègement de la dette à des conditions comparables.

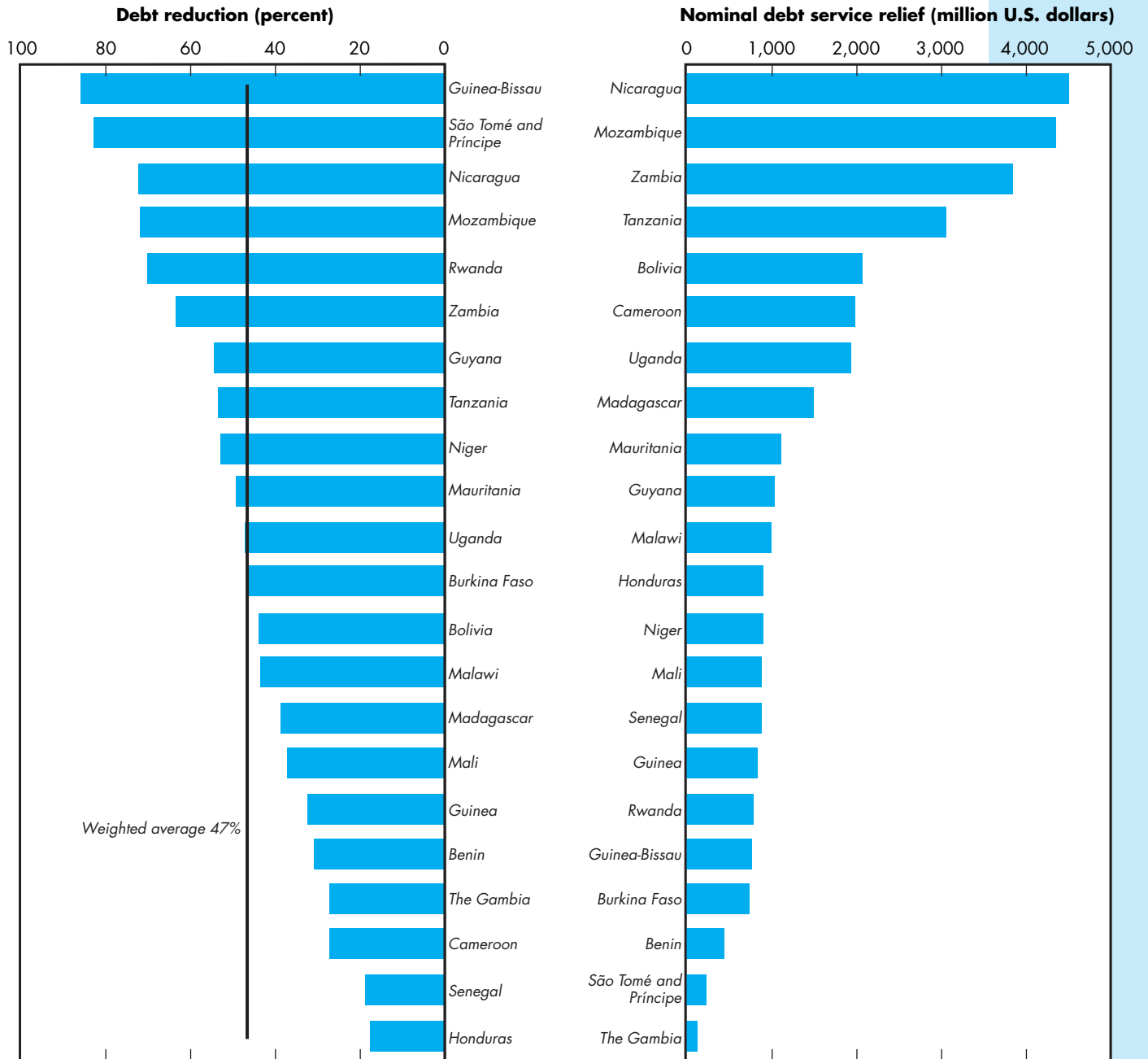
Il est prévu qu'une quarantaine de PPTE, pour la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, seront admis à bénéficier de l'aide au titre de l'initiative renforcée. Un programme d'allègement à ce titre est maintenant en place dans vingt-deux pays (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tanzanie et Zambie), le total de l'aide engagée étant estimé à quelque 34 milliards de dollars, ce qui représente une réduction moyenne de la VAN de la dette de près de 48 % en sus des mécanismes traditionnels d'allègement.

D'autres informations en français sur l'initiative sont disponibles à l'adresse www.imf.org/external/np/hipc/prog2/fre/0499f.htm.

nombre d'autres partenaires ont hâte de les aider dans cette entreprise. Nous continuerons d'offrir nos conseils et notre aide financière à l'appui de leurs programmes de développement humain et de bonne gestion publique et économique.

«La communauté internationale doit jouer pleinement son rôle pour améliorer le lot des pays pauvres, car il ne peut y avoir d'avenir prometteur pour les pays riches si les pays pauvres ne partagent pas leur prospérité. La combinaison de meilleures politiques et d'un

allègement de la dette ne suffira pas dans la plupart des cas. L'initiative PPTE doit être appuyée par tous les créanciers, y compris les créanciers officiels bilatéraux et commerciaux qui doivent encore offrir l'allègement nécessaire. Il est important aussi de résoudre les questions de financement qui subsistent pour quelques créanciers multilatéraux et d'assurer que le financement de l'initiative PPTE est vraiment complémentaire et ne se fait pas au détriment d'autres flux d'aide. Nous appelons les pays industrialisés à accroître leur aide au

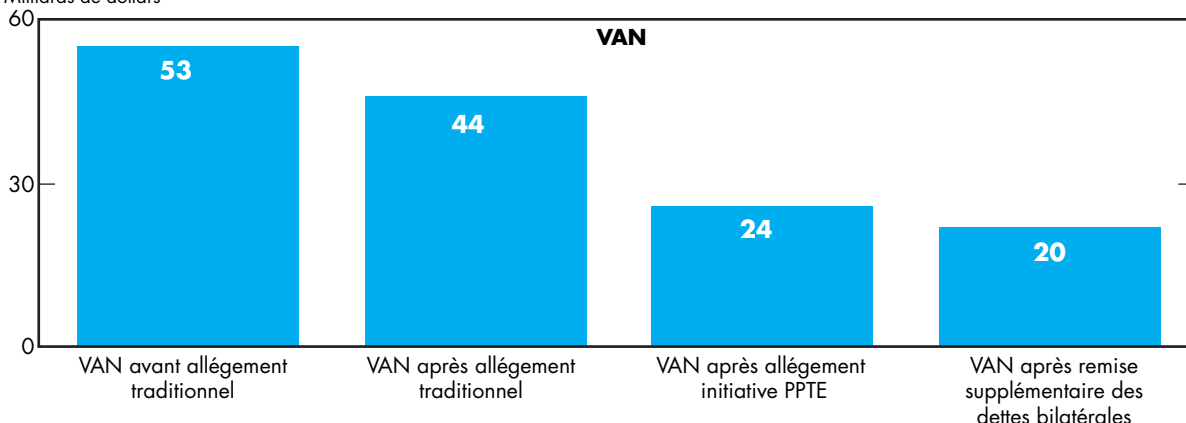


Note: Debt reduction is measured by the common reduction factor. This refers to the percentage by which each creditor needs to reduce its debt stock at the decision point so as to enable the country to reach its debt sustainability target. The calculation is based in net present value (NPV) information. For Bolivia, Burkina Faso, Guyana, Mali, Mozambique, and Uganda, assistance under the original and enhanced frameworks is combined.

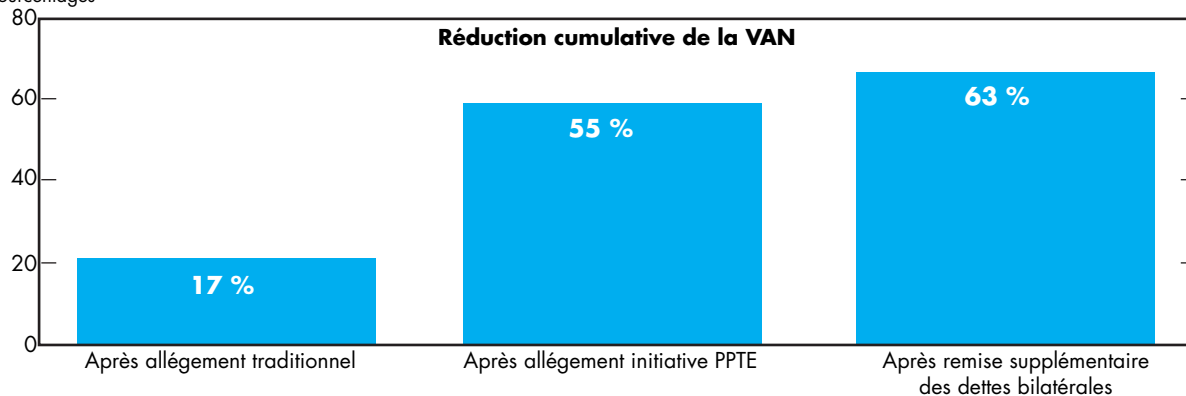
Initiative renforcée en faveur des PPTE : réduction du service de la dette pour les vingt-deux pays ayant atteint le point de décision

(À fin décembre 2000)

Milliards de dollars



Pourcentages



Note : L'encours de la dette avant allègement est estimé à 53 milliards de dollars en VAN, ou 73 milliards de dollars en valeur nominale.

Allègement accéléré de la dette de la Zambie

Le 1^{er} décembre, en approuvant en faveur de la Zambie une aide au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, le Conseil d'administration du FMI est convenu de modifier les règles régissant l'octroi de cette aide pour pouvoir accélérer le processus d'allègement.

Dans une déclaration diffusée à la suite de la décision du Conseil d'approuver un allègement de 602 millions de dollars en valeur actuelle nette dans le cadre d'un allègement total de 3,8 milliards de dollars accordé par les créanciers de la Zambie (note d'information n° 00/111), Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint du FMI, a déclaré que «les nouvelles règles autorisent le FMI, dans des circonstances exceptionnelles comme celles de la Zambie, à accélérer l'octroi de l'allègement de la dette. Cette décision a été prise pour faire face à un gonflement des paiements au titre du service de la dette résultant d'une opération d'apurement des arriérés de la Zambie envers le FMI en 1995.

«Faute d'une aide PPTE», a déclaré M. Sugisaki, «le service de la dette de la Zambie aurait plus que doublé l'an prochain pour dépasser 420 millions de dollars. Cependant, à la suite de la décision prise aujourd'hui par le Conseil et des décisions prises par d'autres créanciers dans le cadre

PPTE, il est clair que les paiements de la Zambie au titre du service de sa dette seront moins élevés au cours de chacune des trois prochaines années que cette année. Le FMI réduira effectivement de deux tiers environ la dette de la Zambie envers lui-même.» L'allègement total arrêté en faveur de la Zambie équivaut à 2,5 milliards de dollars environ en valeur actuelle nette, soit plus ou moins 63 % de la valeur actuelle nette de la dette de la Zambie fin 1999 après utilisation intégrale des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

«La décision du Conseil d'administration du FMI, combinée à une hausse substantielle du transfert net de ressources à la Zambie, aidera à donner au pays les ressources qui lui permettront d'accroître notablement ses dépenses sociales en valeur réelle, en particulier pour lutter contre le sida et la pauvreté», a expliqué M. Sugisaki. La décision du Conseil du FMI est entrée en vigueur après que le Conseil des administrateurs de la Banque mondiale a pris une décision similaire une semaine plus tard (communiqué de presse du FMI n° 00/67, 8 décembre).

La Zambie recevra l'essentiel de son aide au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE lorsqu'elle aura satisfait un certain nombre de conditions, y compris l'adoption et l'exécution d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté établi selon un processus participatif.

développement pour la porter au niveau convenu par la communauté internationale et à ouvrir leurs marchés aux exportations des pays pauvres, pour donner à ceux-ci une meilleure chance de réussir par eux-mêmes. La communauté internationale a aussi un rôle important à jouer dans la résolution des conflits, en particulier en Afrique.

«Beaucoup de régions du monde sont aujourd'hui plus prospères que jamais. Mais trop d'êtres humains ne sont pas encore en état de satisfaire leurs besoins

de base. Il est temps de redoubler d'effort pour mettre l'économie mondiale au service de tous.»

La déclaration et d'autres informations sur l'initiative sont disponibles sur le site Web du FMI. ■

Pour un examen détaillé des progrès réalisés dans l'allègement de la dette des PPTE, veuillez consulter l'entrevue avec Jack Boorman, Directeur du Département de l'élaboration et de l'examen des politiques, qui a été publiée dans le *Bulletin du FMI* du 18 décembre 2000, pages 385–88.

Initiative PPTE : allègement de la dette engagé et effectif à fin décembre 2000

(Millions de dollars)

| | Réduction de la VAN | | Total | Allègement nominal du service de la dette | | Total | Communiqué de presse n° | Date |
|---|---------------------------|---------------------------|---------------|---|---------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------|
| | Initiative PPTE originale | Initiative PPTE renforcée | | Initiative PPTE originale | Initiative PPTE renforcée | | | |
| Points de décision atteints (22) | | | | | | | | |
| Bénin | ... | 265 | 265 | ... | 460 | 460 | 00/44 | Juillet 2000 |
| Bolivie | 448 | 854 | 1.302 | 760 | 1.300 | 2.060 | 00/07 | Janvier 2000 |
| Burkina Faso | 229 | 169 | 398 | 400 | 300 | 700 | 00/42 | Juin 2000 |
| Cameroun | ... | 1.260 | 1.260 | ... | 2.000 | 2.000 | 00/56 | Octobre 2000 |
| Gambie | ... | 67 | 67 | ... | 90 | 90 | 00/68 | Décembre 2000 |
| Guinée | ... | 545 | 545 | ... | 800 | 800 | 00/85 | Décembre 2000 |
| Guinée-Bissau | ... | 416 | 416 | ... | 790 | 790 | 00/71 | Décembre 2000 |
| Guyana | 256 | 329 | 585 | 440 | 590 | 1.030 | 00/61 | Novembre 2000 |
| Honduras | ... | 556 | 556 | ... | 900 | 900 | 00/41 | Juillet 2000 |
| Madagascar ¹ | ... | 814 | 814 | ... | 1.500 | 1.500 | 00/81 | Décembre 2000 |
| Malawi | ... | 643 | 643 | ... | 1.000 | 1.000 | 00/77 | Décembre 2000 |
| Mali | 121 | 401 | 523 | 220 | 650 | 870 | 00/52 | Septembre 2000 |
| Mauritanie | ... | 622 | 622 | ... | 1.100 | 1.100 | 00/09 | Janvier 2000 |
| Mozambique | 1.716 | 254 | 1.970 | 3.700 | 600 | 4.300 | 00/28 | Avril 2000 |
| Nicaragua | ... | 3.267 | 3.267 | ... | 4.500 | 4.500 | 00/78 | Décembre 2000 |
| Niger | ... | 521 | 521 | ... | 900 | 900 | 00/76 | Décembre 2000 |
| Ouganda | 347 | 656 | 1.003 | 650 | 1.300 | 1.950 | 00/06 | Janvier 2000 |
| Rwanda | ... | 453 | 453 | ... | 810 | 810 | 00/84 | Décembre 2000 |
| São Tomé-et-Príncipe | ... | 97 | 97 | ... | 200 | 200 | 00/74 | Décembre 2000 |
| Sénégal | ... | 488 | 488 | ... | 850 | 850 | 00/36 | Juin 2000 |
| Tanzanie | ... | 2.026 | 2.026 | ... | 3.000 | 3.000 | 00/26 | Avril 2000 |
| Zambie | ... | 2.499 | 2.499 | ... | 3.820 | 3.820 | 00/67 | Décembre 2000 |
| Total | 3.117 | 17.202 | 20.320 | 6.170 | 27.460 | 33.630 | | |
| À examiner (13) | | | | | | | | |
| <i>Premiers cas possibles</i> | | | | | | | | |
| Côte d'Ivoire | 345 | ... | 345 | 800 | ... | 800 | Approuvé ² | Mars 1998 |
| Éthiopie | ... | 636 | 636 | ... | 1.300 | 1.300 | Examiné | Novembre 1998 |
| Tchad | ... | 157 | 157 | ... | 250 | 250 | Examiné | Juillet 2000 |
| Sous-total | 345 | 793 | 1.138 | 800 | 1.550 | 2.350² | | |
| <i>Autres</i> | | | | | | | | |
| Burundi | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Congo, Rép. dém. du | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Congo, Rép. du | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Libéria | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Myanmar | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| République Centrafricaine | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Sierra Leone | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Somalie | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Soudan | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Togo | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | |
| Total de l'allègement de la dette engagé³ | 3.462 | 17.995 | 21.457 | 6.970 | 29.010 | 35.980 | | |

¹Chiffres provisoires.

²Allègement de la dette approuvé au titre de l'initiative originale.

³Pays qui ont atteint leur point de décision au titre de l'initiative renforcée avant la fin de décembre 2000 et Côte d'Ivoire, qui a atteint son point de décision au titre de l'initiative originale.

Note : VAN = valeur actuelle nette. Le Ghana et la République démocratique populaire lao ne sollicitent pas un allègement de la dette au titre de l'initiative.

Sources : documents relatifs à l'initiative PPTE; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale

Les grands défis à relever par les pays de l'Afrique subsaharienne

Après des décennies de stagnation économique et peu de progrès dans la lutte contre la pauvreté, les germes d'une renaissance économique en Afrique subsaharienne, avec plus de croissance et moins de pauvreté, ont été semés ces dernières années grâce à des mesures innovatrices telles que la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) du FMI et l'initiative conjointe du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Une récente note de synthèse du FMI décrit les principales questions que les pays de la région devront régler et la contribution que la communauté internationale, y compris le FMI, devra apporter pour faire fond sur les récents progrès et mettre en place un cycle de croissance soutenue de qualité. Cette note de synthèse ainsi que les autres notes de cette série sont disponibles sur le site Web du FMI (www.imf.org).

Après des résultats économiques décevants dans les années 80 et au début des années 90, les pays de l'Afrique subsaharienne ont enregistré de meilleurs résultats en 1995-97 et le revenu réel par habitant a augmenté, de nombreux pays s'étant engagés à mener une politique macroéconomique avisée et à ouvrir davantage et à mieux gérer leur économie pour faire face à leurs gigantesques défis économiques et sociaux et améliorer leurs termes de l'échange.

En dépit des progrès récents, la croissance reste fragile, les conditions de vie déplorables et la pauvreté endémique. Les indicateurs de santé et d'éducation demeurent faibles et souvent les possibilités d'emploi n'ont pas évolué aussi vite que la population active. La région n'a pas été en mesure de profiter pleinement des bienfaits de la mondialisation. Dans la plupart des pays, les déficiences des infrastructures, de l'administration et du recouvrement de l'impôt, des communications, des services financiers, du système judiciaire et le manque de transparence de la politique fiscale et de la politique d'investissement sont autant d'obstacles à une meilleure intégration dans l'économie internationale. Les conflits armés nuisent aussi fréquemment aux perspectives économiques. La propagation du VIH/sida réduit notablement la productivité de la main-d'œuvre et le bien-être dans nombre de pays.

Il est essentiel de pérenniser une croissance plus rapide pour améliorer les conditions de vie et réduire la pauvreté : étant donné le faible niveau du revenu par habitant dans la région, la redistribution ne résoudra pas à elle seule le problème de la pauvreté. Il faut non seulement continuer de mettre l'accent sur la stabilité macroéconomique — grâce à des politiques budgétaires, monétaires et de change appropriées — et les réformes structurelles, afin de rendre les marchés plus efficaces, mais aussi :

- Concevoir et exécuter des stratégies qui appuient une croissance plus rapide et la lutte contre la pauvreté et qui bénéficient d'un large appui dans le public.
- Améliorer la gestion publique, promouvoir l'état de droit, encourager l'ouverture et la transparence des pouvoirs publics, lutter contre la corruption et mettre en place un cadre plus favorable pour l'investissement et la production du secteur privé.
- Renforcer la position des paiements extérieurs. L'allègement de la dette à l'appui de programmes de lutte contre la pauvreté a un rôle important à jouer à cet effet, en particulier dans les PPTE.

Le FMI offre à ses pays membres des conseils, une aide financière à l'appui de programmes économiques et une assistance technique. Entre 1987 et 1999, il le faisait par le biais de sa facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR). Fin 1999, celle-ci a été transformée en facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), signe d'une nouvelle approche des programmes et de la lutte contre la pauvreté, adoptée en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres créanciers et donateurs internationaux (voir *Supplément*, septembre 2000, pages 16-17).

Dans le même temps, le FMI et la Banque mondiale, ainsi que d'autres créanciers et donateurs, ont intensifié leurs efforts dans le cadre de l'initiative PPTE (voir articles dans ce numéro). ■

Chine : proposition d'augmentation de la quote-part

Dans un communiqué de presse diffusé le 4 janvier, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a annoncé que le FMI avait proposé une augmentation de la quote-part de la Chine.

«Le Conseil d'administration du FMI a proposé au Conseil des gouverneurs du FMI de porter la quote-part de la Chine de 4.687,2 millions de DTS (environ 6,2 milliards de dollars au cours d'aujourd'hui) à 6.369,2 millions de DTS (environ 8,4 milliards de dollars). La Chine avait sollicité une augmentation spéciale de sa quote-part pour que sa position dans l'économie mondiale soit mieux reflétée à la suite de la rétrocession de la Région administrative spéciale de Hong Kong. La quote-part proposée représente environ 3,0 % du total des quotes-parts», a déclaré M. Köhler.

L'adoption de la proposition d'augmentation de la quote-part de la Chine exige une majorité de 85 % du total des voix et il est demandé aux gouverneurs de voter d'ici le 5 février 2001. À compter de l'approbation par les gouverneurs, la Chine aura trente jours pour accepter et payer l'augmentation de sa quote-part. Il est prévu que 25 % de l'augmentation de la quote-part, soit 420,5 millions de DTS (environ 550 millions de dollars), seront versés en DTS ou en monnaies utilisables indiquées par le FMI, le solde étant payé dans la monnaie de la Chine. L'augmentation de la quote-part de la Chine porterait le total des quotes-parts au FMI à 212,4 milliards de DTS (environ 278,5 milliards de dollars).

(suite de la première page) sur les politiques relatives à l'utilisation des ressources, telles que le taux d'intérêt des prêts et la part du revenu net à affecter aux soldes de précaution du FMI. Nous plaçons les 11 milliards de dollars reçus à titre de don ou de dépôt pour la FRPC et l'initiative PPTE. Nous effectuons tous les décaissements lorsque les pays empruntent au FMI et gérons toutes les transactions en DTS entre les détenteurs de DTS. Sur le plan interne, le département effectue et contrôle toutes les dépenses administratives, y compris la solde.

Notre troisième fonction a trait aux *garde-fous permettant de contrôler l'utilisation des ressources*. Il nous revient d'évaluer et de surveiller les risques financiers auxquels le FMI est exposé, de le prémunir contre des arriérés de paiements de pays membres et de mettre en place des garde-fous appropriés. Nous prenons l'initiative dans la formulation de politiques de règlement des arriérés existants et la recherche de solutions financières à l'apurement des arriérés de certains pays membres.

BULLETIN DU FMI : Comment votre conception du rôle du département a-t-elle évolué au cours de l'année écoulée et quels changements envisagez-vous?

M. BRAU : Une bonne partie des travaux susmentionnés se poursuivront, mais je me suis fixé de nouvelles priorités. Premièrement, en avril dernier, nous avons lancé une nouvelle politique d'investissement pour les quelque 11 milliards de dollars du fonds fiduciaire FRPC-PPTE. Le revenu de ce placement sera utilisé pour bonifier les taux d'intérêt des prêts FRPC et financer la part du FMI dans la réduction de la dette des PPTE. Jusqu'à une date récente, le FMI n'investissait que dans des dépôts à court terme auprès de la BRI. Nous avons maintenant diversifié nos placements en appliquant une stratégie prudente et nous investissons le gros de ces ressources dans des obligations à court terme auprès de la BRI et de gestionnaires externes, dont la Banque mondiale et des gestionnaires privés. Notre objectif est d'obtenir à long terme un revenu supplémentaire de 50 points de base environ. Sur un portefeuille de 11 milliards de dollars, cela fait plus de 50 millions de dollars par an — un montant substantiel d'appui supplémentaire pour nos pays membres les plus pauvres. Nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif après les six premiers mois d'application de notre nouvelle stratégie.

Notre deuxième priorité est de devenir beaucoup plus ouvert et transparent en ce qui concerne nos opérations et notre structure financières. Nous devons mieux communiquer avec le public.

La troisième priorité a trait aux nouvelles évaluations des garde-fous dans le cadre d'une politique adoptée par le Conseil au printemps dernier.

Enfin, sur le plan interne, l'une de nos priorités consiste à améliorer nos pratiques en matière de personnel et de gestion et à promouvoir la mobilité des agents au sein du département et à l'extérieur; l'autre à mettre en place, d'une part, un système d'information, d'exploitation, de comptabilité et de communication financières de première qualité pour tous les usagers, y compris les pays membres, et, d'autre part, un nouveau système de traitement administratif, de comptabilité, de suivi du budget et de présentation des résultats afin de continuer de rationaliser les procédures administratives. Pour ce faire, nous avons réorganisé le département l'été dernier selon des principes fonctionnels clairs.



BULLETIN DU FMI : Une nouvelle page du site Web du FMI fournit des informations financières détaillées sur le FMI. Envisagez-vous de diffuser davantage d'informations sur le Web?

M. BRAU : Le FMI est une institution publique qui suscite beaucoup d'intérêt. Nous devons nous en féliciter et assurer un accès total à l'information. La réaction à cette nouvelle page a été très positive, avec 20.000 visiteurs chaque mois.

On peut désormais trouver sur notre site Web toutes les informations financières importantes sur le FMI, y compris les données trimestrielles sur le financement de nos prêts et une liste complète de tous nos prêts pays par pays, avec des mises à jour mensuelles. Nous actualisons toutes les principales données financières chaque semaine, y compris la liquidité, les taux d'intérêt, les taux sur le DTS, les décaissements au titre de l'initiative PPTE, les approbations d'accords financiers, les décaissements et les remboursements.

Nous avons aussi affiché les nouveaux états financiers du FMI. Pour la première fois, ils ont été établis en totale conformité avec les normes comptables internationales et reflètent à présent les meilleures pratiques internationales en matière d'information, de présentation et d'intelligibilité. Le FMI se doit d'être un exemple et de mettre en pratique intégralement ce que nous conseillons à d'autres de faire.

BULLETIN DU FMI : Pendant l'Assemblée annuelle, il a été question de donner aux pays en développement un rôle accru dans la prise de décision au FMI. Quel effet une modification aurait-elle sur l'équilibre des voix? Y aura-t-il une autre augmentation des quotes-parts au cours des prochaines années?

M. Brau : On peut désormais trouver sur notre site Web toutes les informations financières importantes sur le FMI.

Les quotes-parts et les voix dont disposent les pays membres doivent refléter leur position économique relative au sein de l'économie mondiale.

M. Brau

M. BRAU : Cette question est évidemment fondamentale pour une institution mondiale comme le FMI. Les quotes-parts et les voix dont disposent les pays membres doivent refléter leur position économique relative au sein de l'économie mondiale. De nombreux pays considèrent que la répartition actuelle ne remplit pas cette condition. Il y a un an et demi, la direction a chargé un groupe d'experts indépendants, présidé par Richard Cooper, professeur à l'université de Harvard, de proposer une nouvelle formule de calcul des quotes-parts. Ce groupe a fait plusieurs suggestions utiles, notamment pour actualiser les formules de façon à tenir compte de la plus grande importance des mouvements de capitaux. Mais, en fin de compte, ils n'ont proposé aucune formule susceptible de bénéficier d'un large appui. Le programme de travail du Conseil prévoit que les services de l'institution proposeront d'autres formules de calcul sur la base des travaux du groupe Cooper, dans l'espoir qu'il en sortira des propositions plus largement acceptables. Il s'agit pour nous d'une priorité et aussi d'une lourde tâche.

Il faut être réaliste. La prochaine révision générale des quotes-parts doit être achevée avant janvier 2003. Actuellement, la liquidité du FMI se trouve à un niveau record et, si les projections des dernières *Perspectives de l'économie mondiale* sont correctes, elle restera élevée dans un avenir proche. Même en cas de besoins de financement semblables à ceux de la crise asiatique, nous pourrions y subvenir avec le niveau de liquidité actuel. Nous pouvons aussi emprunter au titre des nouveaux accords d'emprunt si la stabilité du système monétaire international est menacée. Il se peut donc qu'une augmentation du total des quotes-parts ne soit pas nécessaire.

Une réallocation des quotes-parts à grande échelle, selon une nouvelle formule de calcul, ne pourrait se faire que dans le cadre d'une augmentation générale. Faute de quoi, il faudrait envisager des ajustements sélectifs pour les quelques pays dont la quote-part — selon une nouvelle formule — n'est pas représentative du poids respectif dans l'économie mondiale. Il en résulterait une augmentation des quotes-parts absolues d'une poignée de pays et une légère réduction pour tous les autres, ce qui devrait être réalisable. Par ailleurs, le Conseil prépare une augmentation sélective de la quote-part de la Chine afin de tenir compte de la rétrocession de Hong Kong en 1997.

BULLETIN DU FMI : Le Conseil est en train d'examiner les facilités financières du FMI. Quel est l'objectif de cette revue et quelles sont les modifications apportées?

M. BRAU : C'est la première grande réforme des facilités de financement du FMI depuis de nombreuses années. Elle vise à adapter ces facilités à un environnement mondial en mutation. Il faut tenir compte du fait que la plupart des pays membres ont de plus en plus accès aux capitaux privés, d'où des problèmes de

balance des paiements différents, et adapter les facilités, en particulier les lignes de crédit préventives (LCP), pour les rendre plus utiles aux fins de la prévention.

Lors de cette revue, le Conseil a aussi aboli certaines facilités peu utilisées (mécanisme de financement des stocks régulateurs, facilité de financement pour imprévus et appui aux politiques relatives aux fonds de stabilisation des changes et à la réduction de l'encours et du service de la dette) tout en conservant comme politique spéciale l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit.

S'agissant des LCP, l'un des objectifs était d'en faire un instrument de prévention plus attrayant en réduisant à 150 points de base la commission additionnelle prélevée en plus de la commission standard, d'où un coût inférieur de 150 points de base à celui de la facilité de réserve supplémentaire (FRS). Nous avons abaissé la commission d'engagement pour les engagements de gros montant au titre de toutes les facilités.

Pour ce qui est des accords de confirmation, du mécanisme élargi de crédit et du mécanisme de financement compensatoire (MFC), deux modifications importantes ont été adoptées. Premièrement, afin de décourager une utilisation excessivement *prolongée* des ressources du FMI, il est entendu que les pays rembourseront si possible par anticipation les prêts du FMI. Les services du FMI ont montré que, dans un peu plus de la majorité des cas dans le passé, la balance des paiements s'est améliorée bien plus vite que prévu, ce qui a permis au pays membre de rembourser anticipativement ses prêts. Si ce n'est pas le cas, le pays membre doit solliciter une prorogation auprès du Conseil et ce dernier peut l'accorder. Le pays membre doit alors rembourser à l'échéance initiale.

La deuxième grande modification vise à décourager l'utilisation de montants excessivement *élevés* de ressources du FMI, en imposant une commission additionnelle de 100 points de base sur l'encours des crédits du FMI (autres que ceux accordés au titre du MFC) au-delà de 200 % de la quote-part et de 200 points de base au-delà de 300 % de la quote-part. Cette commission additionnelle doit aussi encourager les pays membres à rembourser anticipativement.

Ces modifications sont importantes de deux points de vue. Premièrement, étant donné que la probabilité de crises liées au compte de capital — et partant, le recours aux LCP et à la FRS — est plus élevée avec un accès plus large mais des périodes de remboursement plus courtes, on peut s'attendre à des variations plus brutales de l'encours des crédits du FMI. Deuxièmement, l'utilisation des ressources du FMI sera de moins longue durée et les montants réduits, les pays membres étant davantage incités à rembourser les crédits lorsqu'ils n'en ont plus besoin. Nos ressources se renouvelleront plus vite, ce qui nous permettra de subvenir à davantage de besoins de financement avec les ressources existantes.

Nous mettons tout en oeuvre, pour que nos pays membres effectuent des dons en faveur de nos pays membres les plus pauvres.

M. Brau

BULLETIN DU FMI : Compte tenu de la situation actuelle de la liquidité du FMI, pensez-vous que le débat sur la nécessité d'une nouvelle allocation de DTS puisse être relancé?

M. BRAU : Pour qu'il y ait une allocation de DTS, il doit y avoir, à l'échelle mondiale, un besoin à long terme de compléter les avoirs de réserve existants. Depuis plus de vingt ans, ce besoin n'a pas été identifié par la majorité requise de 85 % des membres du Conseil. L'économie mondiale se porte plutôt bien et je ne vois pas pourquoi on envisagerait une allocation générale de DTS. Toutefois, le quatrième amendement des Statuts prévoit une allocation exceptionnelle de quelque 21 milliards de DTS à des fins d'équité, qui doublerait l'encours des DTS. Le Conseil des gouverneurs a approuvé cet amendement en 1997 précisément pour permettre aux pays qui n'ont jamais bénéficié d'une allocation de DTS d'en recevoir. La ratification de cet amendement est encore en cours. En décembre 2000, 98 pays membres représentant 65 % des voix l'ont ratifié et il nous en faut 110 représentant 85 % des voix. Au nombre des pays n'ayant pas encore ratifié l'amendement : Argentine, Australie, Brésil, États-Unis, Indonésie, Koweït, Malaisie, Russie, Ukraine et Venezuela.

BULLETIN DU FMI : Pourrait-on simplifier les finances du FMI, critiquées pour leur extrême complexité?

M. BRAU : La comptabilité et le financement de l'initiative PPTE et de la FRPC sont en effet complexes, pour la simple raison que nous mettons tout en oeuvre pour que nos pays membres effectuent des dons en faveur de nos pays membres les plus pauvres. Les donateurs ont leurs propres problèmes budgétaires et se donnent souvent beaucoup de mal pour nous obtenir ces ressources. Nous devons donc accepter des procédures complexes. Nous ne devons pas présenter nos excuses, mais bien exprimer notre gratitude pour leurs concours.

Le compte des ressources générales, mécanisme fondamental du FMI, est unique et a un jargon spécial, mais son fonctionnement est simple. Nous obtenons des actifs de réserve de pays dont la position extérieure est solide par rapport à leur quote-part. Sur les actifs de réserve que nous utilisons, nous versons un intérêt au taux du DTS, calculé sur la base des taux du marché à trois mois. Nous prêtons ensuite ces actifs dans le cadre des facilités de financement susmentionnées à un taux de commission qui est supérieur au taux d'intérêt que nous servons à nos pays membres créanciers.

Nos mécanismes financiers deviennent complexes dans deux domaines. Premièrement, nous ajustons le taux de rémunération et le taux de commission parce que nous devons faire face aux conséquences financières des arriérés de quelques pays membres. Cette complexité disparaîtra quand les arriérés disparaîtront.

Deuxièmement, les opérations ponctuelles : la vente d'or hors marché pour financer l'initiative PPTE, par exemple, est une opération complexe parce que des pays membres se sont opposés à ce que nous vendions une partie de nos réserves d'or directement sur le marché.

Rappelons aussi que les décisions du Conseil sur tout ce qui a trait au taux de commission et au revenu net requièrent une majorité de 70 % des voix, d'où peut-être des compromis dont personne n'est entièrement satisfait. Parfois, les services du FMI sont invités à soumettre des «simplifications».

Sur ce point, la transparence est un atout. J'ai demandé à mes services d'examiner toutes les propositions de simplification des finances du FMI soumises au cours de la décennie écoulée. La plupart péchaient par manque de réalisme ou ne présentaient d'intérêt que pour un groupe restreint de pays membres, mais quelques-unes semblaient réalistes. Nous expliquerons pourquoi elles n'ont pas été adoptées et ce qui peut être fait ou non pour clarifier les choses.

BULLETIN DU FMI : Pourquoi l'unité d'évaluation des garde-fous a-t-elle été créée et quel est son rôle?

M. BRAU : Cette nouvelle politique trouve son origine dans les cas largement évoqués dans les médias de communication d'informations inexactes par certains pays membres dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et dans les allégations — répandues mais jamais prouvées — de détournement de ressources du FMI. La communication d'informations inexactes est sans aucun doute un problème grave parce qu'elle touche à l'intégrité même de nos opérations. Le Conseil a examiné les mesures dont nous disposons pour assurer que les ressources sont utilisées aux fins envisagées. Il a conclu que les mesures *ex post* (où l'on traite le problème après les faits) devaient être renforcées — nous l'avons fait —, mais aussi qu'il faut appliquer des mesures *ex ante*, ce qui reste à faire. Il s'agirait, par exemple, de déterminer si les mécanismes de comptabilité, d'information financière, d'audit et de contrôle financier interne de la banque centrale d'un pays membre sont de nature à assurer une bonne gestion de ses ressources, y compris celles provenant du FMI. Si des vulnérabilités sont détectées, les services du FMI proposeraient des mesures correctives, dont certaines seraient appliquées avant de nouveaux décaissements du FMI. Le Conseil a adopté cette politique, avec effet au 1^{er} juillet 2000, et l'unité d'évaluation des garde-fous est chargée de son exécution.

Ce travail délicat se poursuit et un soin particulier est nécessaire pour le faire correctement. Nous sommes d'avis que si ce dispositif de garde-fous avait été appliqué dans les cas de communication d'informations exactes qui ont fait la une des journaux récemment, il y a de bonnes chances que nous aurions détecté ce qui a été par la suite à l'origine des problèmes de communication d'informations inexactes. ■

Plusieurs approches pour l'évaluation de la qualité des statistiques

La qualité des statistiques est un sujet important et d'actualité, de plus en plus considéré comme essentiel pour l'avenir de ce domaine. La nécessité de mieux définir la qualité des statistiques a rassemblé des experts d'organes statistiques nationaux et internationaux pour le séminaire 2000 sur la qualité des statistiques, coorganisé par l'Office national des statistiques de la Corée (ONSC) et le FMI, sur l'île de Jeju (Corée) du 6 au 8 décembre 2000. Ce séminaire était financé conjointement par les autorités coréennes et le compte administré au nom du Japon, par lequel celui-ci contribue aux activités de formation et d'assistance technique du FMI. Il a couvert un large éventail de questions liées à la qualité des données, notamment les tendances et les approches de l'évaluation de la qualité des statistiques et les expériences nationales d'évaluation et d'amélioration de la qualité des statistiques officielles. Dans son allocution d'ouverture,

Young-Dae Yoon, Commissaire de l'Office national des statistiques de la Corée, a noté que, de l'avis général, la qualité des statistiques est un concept multidimensionnel allant bien au-delà des vues traditionnelles qui assimilent qualité et exactitude des données.

Cadre de référence

Présentant le document d'ouverture du séminaire sur la création d'un cadre de référence pour l'évaluation de la qualité des données, Carol S. Carson, Directrice du Département des statistiques du FMI, a expliqué que le FMI travaillait depuis quelque temps sur ce sujet. Il s'est d'abord attaché à définir la qualité des données, puis à mettre en place une structure et une terminologie commune qui pourraient être utilisées comme cadre de référence pour l'évaluation de la qualité des données. Deux initiatives en sont ressorties : l'établissement du site de référence du FMI sur la

En anglais sur le site Web (www.imf.org)

Communiqués de presse

- 00/67 : allègement de 3,8 milliards de dollars du service de la dette de la Zambie, 8 décembre
- 00/68 : allègement de 91 millions de dollars du service de la dette de la Gambie, 14 décembre
- 00/69 : accord FRPC de 76 millions de dollars en faveur du Niger (approuvé en principe), 14 décembre
- 00/70 : accord FRPC de 18 millions de dollars en faveur de la Guinée-Bissau, 15 décembre
- 00/71 : allègement de 790 millions de dollars du service de la dette de la Guinée-Bissau, 15 décembre
- 00/72 : accord FRPC de 142 millions de dollars en faveur du Moldova (approuvé en principe), 15 décembre
- 00/73 : deuxième accord FRPC annuel en faveur du Mozambique, 19 décembre
- 00/74 : allègement de 200 millions de dollars du service de la dette de São Tomé-et-Príncipe, 20 décembre
- 00/75 : adhésion de la République fédérale de Yougoslavie et aide post-conflit de 151 millions de dollars, 20 décembre
- 00/76 : allègement de 890 millions de dollars du service de la dette du Niger, 20 décembre
- 00/77 : allègement de 1 milliard de dollars du service de la dette du Malawi, 21 décembre
- 00/78 : allègement de 4,5 milliards de dollars de la dette du Nicaragua au titre de l'initiative PPTE, 21 décembre
- 00/79 : accord FRPC de 58 millions de dollars en faveur du Malawi (approuvé en principe), 21 décembre
- 00/80 : aide de 7,5 milliards de dollars pour la Turquie au titre de la FRS, 21 décembre
- 00/81 : allègement de 1,5 milliard de dollars du service de la dette de Madagascar, 22 décembre
- 00/82 : prorogation de l'accord de confirmation en faveur de la Bosnie-Herzégovine, 22 décembre

- 00/83 : accord FRPC de 12 millions de dollars en faveur du Rwanda (approuvé en principe), 22 décembre
- 00/84 : allègement de 810 millions de dollars du service de la dette du Rwanda, 22 décembre
- 00/85 : allègement de 800 millions de dollars du service de la dette de la Guinée, 22 décembre
- 00/86 : accord FRPC de 144 millions de dollars en faveur du Cameroun, 22 décembre
- 00/87 : nouveaux montants de monnaies pour le panier d'évaluation du DTS, 29 décembre (voir page 15)
- 01/01 : le FMI propose une augmentation de la quote-part de la Chine, 4 janvier 2001 (voir page 6)

Notes d'information

- 00/114 : accord FRPC de 13 millions de dollars en faveur de la Gambie (approuvé en principe), 11 décembre
- 00/115 : achèvement de la revue du programme de l'Estonie, 13 décembre
- 00/116 : approbation finale de l'accord FRPC en faveur de l'ex-République yougoslave de Macédoine, 15 décembre
- 00/117 : déclaration de M. Köhler sur le programme renforcé de l'Argentine, 18 décembre (voir page 14)
- 00/118 : quatrième revue du programme de l'Ukraine au titre du MEDC, 19 décembre
- 00/119 : première revue de l'accord FRPC de São Tomé-et-Príncipe et crédit de 1,2 million de dollars, 19 décembre
- 00/120 : première et deuxième revue du programme du Nicaragua appuyé par la FRPC, 20 décembre
- 00/121 : accord FRPC de 10,5 millions de dollars en faveur de la Guinée (approuvé en principe), 20 décembre
- 00/122 : approbation finale de l'accord FRPC en faveur du Moldova, 21 décembre
- 00/123 : approbation finale de l'accord FRPC en faveur du Niger, 27 décembre
- 00/124 : approbation finale du troisième accord FRPC annuel en faveur de la Guinée, 27 décembre

qualité des données (voir encadré, page 12) et des cadres d'évaluation de la qualité de données générales ou spécifiques.

M^{me} Carson a expliqué qu'il s'agissait du résultat d'un vaste processus de consultation avec des statisticiens d'un large éventail d'organisations nationales et internationales. Ces cadres d'évaluation ont été conçus comme un outil flexible et exhaustif qui permet tant aux statisticiens qu'aux non-statisticiens d'évaluer la qualité des données. Ils visent à rassembler les meilleures pratiques et les concepts et définitions reconnus internationalement en matière de statistiques et ont été établis sur la base des travaux de plus en plus nombreux sur la qualité des données, l'expérience pratique du Département des statistiques, les informations tirées de vastes consultations et de tests sur le terrain des services du FMI. Les travaux ne sont pas terminés et, dans les mois à venir, ils feront l'objet de nouveaux tests sur le terrain et de nouvelles séries de consultations avec des statisticiens, entre autres. Il s'agira notamment d'établir de nouveaux cadres de référence pour certains types de données, peut-être en collaboration avec d'autres organisations statistiques

internationales lorsque les données concernées se situent en dehors du domaine de compétence traditionnel du FMI, la macroéconomie.

Les participants ont apprécié les travaux entrepris par le FMI, soulignant qu'ils comblent de grosses lacunes. Ils ont jugé nécessaire de trouver une



- 00/125 : approbation finale de l'accord FRPC en faveur du Malawi, 28 décembre
- 00/126 : approbation finale du deuxième accord FRPC annuel en faveur du Nicaragua, 28 décembre
- 00/127 : approbation finale du troisième accord FRPC annuel en faveur du Rwanda, 28 décembre
- 01/01 : le Directeur général salue la baisse des taux d'intérêt américains, 3 janvier 2001

Notes d'information au public (NIP)

- 00/103 : Barbade, 4 décembre
- 00/104 : Saint-Kitts-et-Nevis, 4 décembre
- 00/105 : République du Congo, 7 décembre
- 00/106 : Roumanie, 12 décembre
- 00/107 : Zimbabwe, 13 décembre
- 00/108 : Pakistan, 14 décembre
- 00/109 : Kazakhstan, 18 décembre
- 00/110 : suivi post-programme, Thaïlande, 20 décembre
- 00/111 : Seychelles, 26 décembre

Transcriptions

- Conférence de presse de Thomas Dawson, Directeur du Département des relations extérieures du FMI, 12 décembre
- Forum économique : «The Information Economy: New Paradigm or Old Fashion?», 5 décembre (voir page 18)

Lettres d'intention et mémorandums de politiques économique et financière (date de l'affichage)

- Estonie, 13 décembre
- Nicaragua, 13 décembre
- République du Congo, 14 décembre
- Moldova, 15 décembre
- Mozambique, 19 décembre
- Guinée, 20 décembre

- Niger, 20 décembre
- São Tomé-et-Príncipe, 20 décembre
- Turquie, 21 décembre
- Rwanda, 21 décembre
- Ukraine, 21 décembre
- Cameroun, 27 décembre

Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (date de l'affichage)

- Guinée-Bissau (intérimaire), 15 décembre
- Macédoine, ex-Rép. yougoslave de (intérimaire), 15 décembre
- Moldova (intérimaire), 21 décembre
- Niger (intérimaire), 27 décembre
- Guinée (intérimaire), 28 décembre
- Madagascar (intérimaire), 28 décembre
- Malawi (intérimaire), 28 décembre
- Nicaragua (intérimaire), 28 décembre
- Rwanda (intérimaire), 28 décembre

Conclusions des consultations au titre de l'article IV (date de l'affichage)

- Pologne : conclusions préliminaires, 13 décembre

Rapport sur l'observation des normes et des codes (date de l'affichage)

- Pakistan, 7 décembre

Divers

- Rapport trimestriel sur le financement des transactions du FMI (1^{er} juin–31 août 2000), 12 décembre
- Activités financières du FMI, 8 décembre, 15 décembre, 22 décembre
- Ressources financières et position de liquidité du FMI, 1998–novembre 2000
- Policies for Faster Growth and Poverty Reduction in Sub-Saharan Africa and the Role of the IMF: An Issues Brief*, 20 décembre (voir page 6)

terminologie commune qui serait comprise tant par les spécialistes que par les non-spécialistes. Tim Holt (université de Southampton) a souligné l'importance de vastes consultations et entretiens au sein de la communauté internationale sur ces questions. Il a noté que la transparence du processus est essentielle pour que les pays fassent confiance aux cadres d'évaluation de la qualité des données et les appuient.

Expérience des pays

Les représentants de plusieurs pays ont présenté des documents décrivant leurs expériences dans la promotion de la qualité des données. Les participants sont convenus que l'engagement de la direction d'un

organe statistique à rechercher la qualité et à créer une culture où la qualité est reconnue comme un élément essentiel des travaux statistiques est indispensable. L'adoption d'une philosophie de gestion de la qualité à elle seule n'est pas une formule magique qui permet d'assurer la qualité des statistiques.

Pour qu'une culture de la qualité s'implante, il faut la promouvoir de façon cohérente et l'appuyer par des processus et des systèmes à l'échelle institutionnelle. Takano Negi, Directeur général du Centre des statistiques du Japon, a souligné que l'engagement résolu des institutions statistiques envers la qualité est la seule manière d'assurer que les utilisateurs ont confiance dans les statistiques produites.

De l'avis général, les pays suivent des approches différentes pour évaluer et assurer la qualité des données. Certains mettent davantage l'accent sur le processus de production des statistiques, d'autres sur les produits statistiques ou le cadre institutionnel de production des statistiques, et d'autres encore à une combinaison de ces éléments. Paul Cheung, statisticien en chef du Département des statistiques de Singapour,

préconise vivement de privilégier la qualité du produit, notant qu'il serait difficile d'imaginer qu'un seul cadre puisse satisfaire tous les besoins. Romulo Virola, Secrétaire général de l'Office national de coordination des statistiques des Philippines, est du même avis et a souligné aussi l'importance de disposer de ressources adéquates pour assurer la qualité des statistiques. D'autres participants ont noté que, si la qualité du produit statistique est essentielle, celle-ci est étroitement liée à la qualité des institutions statistiques du pays concerné. Par ailleurs, la gestion de la qualité du processus statistique ne peut être séparée de la recherche de la qualité des produits statistiques.

Autres initiatives

John Cornish, de l'Office des statistiques de la Nouvelle-Zélande, et d'autres participants ont souligné que l'évaluation de la qualité ne doit pas être une fin en soi. Les organes statistiques doivent aussi se préoccuper des implications des évaluations de la qualité des données pour les utilisateurs et de l'utilité analytique des données diffusées. Les participants sont convenus que le principal objectif de toute évaluation de la qualité doit être de recenser les points à améliorer et que, comme l'a suggéré Dong-Nyong Lee, Directeur du Département des statistiques économiques de la Banque de Corée, l'évaluation de la qualité doit être considérée comme de la prévention et non comme une punition. Huang Langhui, du Bureau national des statistiques de la Chine, a noté que les offices statistiques doivent s'occuper de la qualité réelle et perçue de leurs produits. En Chine, ces questions sont traitées dans un environnement où la concurrence des fournisseurs privés de données a conduit à penser que la ponctualité des statistiques est plus importante que leur exactitude. C'est là placer une pression considérable sur un système de statistiques officielles déjà exploité au maximum de ses capacités.

Les participants ont noté avec satisfaction les efforts déployés par la Division des statistiques des Nations Unies pour diffuser les exemples de bonnes pratiques statistiques figurant dans les *Principes fondamentaux de la statistique officielle*. Dans son document, Willem de Vries, Directeur adjoint de cette division, a examiné ce que l'application de ces *principes fondamentaux* pourrait signifier dans la pratique, notant l'importance des facteurs institutionnels comme fondement de la qualité des statistiques au sens large. Susan Linacre, de l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni, a noté que, malgré leurs orientations différentes, il existe beaucoup de correspondances entre les *principes fondamentaux* et le cadre d'évaluation de la qualité des données proposé par le FMI. Les participants ont jugé que les efforts du FMI et des Nations Unies dans le domaine de la qualité des données étaient des initiatives importantes qui éduqueront les utilisateurs de données en ce qui concerne la qualité des statistiques officielles et aideront les pays à



De gauche à droite : Carol Carson; Paolo Garona, Directeur de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe; et Michael Colledge, Direction des statistiques, Organisation de coopération et de développement économiques.

Site de référence sur la qualité des données

Vous pouvez accéder aux documents présentés lors de ce séminaire à partir d'un lien sur le site de référence du FMI sur la qualité des données (<http://dsbb.imf.org.dqrs>). Le site de référence donne des définitions et des exemples d'évaluation de la qualité des données, et décrit l'équilibre à respecter entre les différents aspects de la qualité des données. Il contient aussi une bibliographie d'articles sur le sujet et une section qui inclut des articles de fonctionnaires du FMI et d'autres travaux en cours au FMI sur la qualité des données.

améliorer la qualité de leurs données. Il faut aider plus activement les organes statistiques, en particulier ceux qui commencent seulement à se développer, à mettre en place un personnel qualifié et une culture de la qualité nécessaire pour relever les défis qui se présenteront.

Plusieurs participants ont noté que l'objet de la mesure évolue rapidement. Il est donc essentiel pour l'avenir des statistiques de disposer d'un cadre de

référence flexible et exhaustif pour juger de la qualité des données. Un cadre d'évaluation de la qualité tel que celui établi par le FMI doit être considéré comme un outil dynamique qui encourage les progrès et l'innovation dans les statistiques. Le FMI doit être prêt à continuer d'améliorer et d'affiner ce cadre d'évaluation à mesure qu'il acquière de l'expérience. ■

Candida Andrade
FMI, Département des statistiques

Publications récentes

Livres

Equity and Efficiency in the Reform of Price Subsidies: A Guide for Policymakers, S. Gupta, M. Verhoeven, R. Gillingham, C. Schiller, A. Mansoor et J.P. Cordoba (15 \$) (voir page 14)

Occasional Papers (Études spéciales, 20 \$; enseignants des universités et étudiants : 17,50 \$)

- 200 : *Pension Reform in the Baltics: Issues and Prospects*, Jerald Schiff, Niko Hobdari, Axel Schmmilpfennig et Roman Zytek
- 201 : *Developments and Challenges in the Caribbean Region*, Samuel Itam *et al.*
- 202 : *Adopting Inflation Targeting: Practical Issues for Emerging Market Countries*, Andrea Schaechter, Mark R. Stone et Mark Zelmer

Working Papers (Documents de travail, 10 \$)

- 00/183 : *Optimal Inventory Policies When the Demand Distribution Is Not Known*, Erik Larson, Lars Olson et Sunil Sharma
- 00/184 : *The Asymmetric Effects of Exchange Rate Fluctuations—Theory and Evidence from Developing Countries*, Magda Kandil
- 00/185 : *How Can Fiscal Policy Help Avert Currency Crises?* George Kopits
- 00/186 : *Transparency in Central Bank Financial Statement Disclosures*, Kenneth Sullivan
- 00/187 : *Poverty, Inequality, and Unethical Behavior of the Strong*, Arye Hillman
- 00/188 : *Endogenous Money Supply and Money Demand*, Woon Gyu Choi et Seonghwan Oh
- 00/189 : *To “B” or Not To “B”—A Welfare Analysis of Breaking Up Monopolies in an Endogenous Growth Model*, Danyang Xie

IMF Staff Country Reports (Rapports sur les pays membres, 15 \$)

- 00/154 : Gabon: Statistical Annex
- 00/155 : India: Recent Economic Developments
- 00/156 : Spain: Selected Issues
- 00/158 : Barbados: 2000 Article IV Consultation—Staff Report; Statement by Staff Representative; Public Information Notice Following Consultation; and Statement of the Barbados Authorities
- 00/159 : Romania: 2000 Article IV Consultation—Staff Report; Statement by Staff Representative; and Public Information Notice Following Consultation
- 00/160 : Argentina: Selected Issues and Statistical Annex
- 00/161 : Barbados: Statistical Appendix
- 00/162 : Seychelles: Recent Economic Developments
- 00/163 : St. Vincent and the Grenadines: Recent Economic Developments
- 00/164 : Argentina: 2000 Article IV Consultation and First Review Under the Stand-By Arrangement, and Request for Modification of Performance Criteria—Staff Report and Public Information Notice Following Consultation



Vous pouvez vous procurer ces publications en vous adressant à : IMF Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

Vous trouverez sur le site www.imf.org des informations en anglais concernant le FMI. Le site www.imf.org/external/fre/index.htm propose une sélection de documents en français, dont le texte intégral du *Bulletin du FMI*, du *Supplément annuel consacré au FMI* et du magazine *Finances & Développement*.

Un guide pour bien concevoir et exécuter la réforme des subventions

La réforme des subventions des prix est un élément fondamental des programmes appuyés par le FMI dans nombre de pays, parce qu'elle dégager des ressources pour les services sociaux, accroît l'efficacité et facilite une croissance favorable aux pauvres. Il se peut, toutefois, qu'elle ait des effets sociaux et politiques négatifs. Le FMI a publié à l'intention des autorités nationales un guide sur la conception et l'exécution d'une bonne réforme des subventions, qui prend en compte les facteurs économiques et sociaux. Voici une brève description de ce guide, préparé par les services de la Division de la politique des dépenses publiques du Département des finances publiques.

Rythme

Après une réforme des subventions, il est difficile de réaliser des économies budgétaires substantielles à court terme. Parmi les vingt-trois pays pour lesquels des données sont disponibles, deux seulement ont éliminé leurs subventions en un an, alors que six ont réalisé des économies substantielles sur deux ans. Nombre de pays ont eu besoin de temps pour protéger les pauvres à l'aide d'un filet temporaire de protection sociale avant de lancer la réforme. Le rythme de la réforme dépend de la rapidité avec laquelle les gains budgétaires de la réforme peuvent être réalisés,

du coût de la protection des pauvres, de la disponibilité des instruments de protection sociale et de la capacité administrative à concevoir et à appliquer des filets de protection sociale, ainsi que de la volonté des pouvoirs publics à exécuter les réformes.

Ciblage

Les filets de protection sociale doivent être ciblés sur les pauvres, avec des fuites minimales vers les autres couches de la population, et être cohérents avec les incitations et les objectifs macroéconomiques. Une mise sous condition de ressources permettrait de procéder à un tel ciblage, mais souvent il n'est pas possible d'évaluer les revenus des ménages. On peut aussi cibler les prestations sur certaines catégories de la population (par exemple, les enfants, les personnes âgées ou les chômeurs) ou certaines régions. Lorsqu'ils manquent de données de base sur les pauvres, et que les capacités de gestion et d'administration sont faibles, les pays mettent en place des filets de protection sociale autociblés, qui incluent des programmes «vivre contre travail», des programmes de travaux publics ou encore des subventions de produits de moindre qualité qui sont consommés essentiellement par les pauvres, comme le sucre brun. Enfin, les pouvoirs publics peuvent protéger les pauvres en limitant

Argentine : accord sur un programme économique renforcé

Dans une note d'information diffusée le 18 décembre, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a déclaré qu'il avait «le plaisir d'annoncer que les autorités argentines et une équipe des services du FMI avaient abouti à un accord sur un programme économique renforcé visant à accroître la productivité et la compétitivité de l'économie argentine et à assurer l'équilibre budgétaire à moyen terme. Ce programme devrait améliorer le climat d'investissement et, combiné à un renforcement de la confiance intérieure et extérieure, jeter les fondements d'une croissance soutenue en Argentine.

«Je suis maintenant prêt à recommander au Conseil d'administration du FMI d'accroître l'accès de l'Argentine aux concours du FMI de 5,2 milliards de DTS (6,7 milliards de dollars environ) pour le porter à 10,6 milliards de DTS (équivalant à 13,7 milliards de dollars environ au taux de change actuel dollar/DTS), soit 500 % de la quote-part. Sur ce total, 100 % de la quote-part (2,74 milliards de dollars) seront disponibles au titre de la facilité de réserve supplémentaire, le reste aux conditions normales d'un accord de confirmation. Il est prévu que cette hausse de l'appui financier du FMI sera complétée par de nouveaux engagements de prêt de la Banque mondiale et de la Banque inter-américaine de développement pour les deux prochaines années, d'un montant total de près de 5 milliards de dollars,

et par un prêt de 1 milliard de dollars de l'Espagne, qui serait décaissé en 2001, en phase avec l'accord de confirmation. Un tirage d'un montant voisin de 2 milliards de dollars des droits accumulés au titre de l'accord de confirmation de précaution devrait être effectué dans les jours à venir.

«Je note avec satisfaction l'accord conclu par les autorités avec les opérateurs de marché privés sur un appui financier de l'ordre de 20 milliards de dollars, dont 13,5 milliards environ devraient normalement être décaissés en 2001.

«L'économie argentine a continué en l'an 2000 de souffrir de développements extérieurs et intérieurs défavorables, qui ont empêché un redressement soutenu de l'activité et freiné les efforts déployés par les autorités pour réduire le déficit budgétaire. Les autorités ripostent en mettant sur pied une stratégie économique renforcée qui est axée sur la croissance et qui vise une accélération de la croissance de la productivité et de nouvelles améliorations de la compétitivité. Cette stratégie est centrée sur un engagement résolu des autorités fédérales et provinciales à réduire fermement leurs déficits pour atteindre l'équilibre en 2005 au plus tard, sur de vastes réformes budgétaires structurelles à l'appui de cet engagement, ainsi que sur un élargissement et une accélération des efforts de modernisation et d'ouverture de l'économie. L'application réussie de ces mesures aura aussi un effet positif important dans la région», a déclaré M. Köhler.

Le texte de la note d'information n° 00/117 est disponible (en anglais) sur le site Web du FMI (www.imf.org).

les subventions à une faible quantité fixe pour chaque ménage ou en effectuant des transferts monétaires équivalant à la perte enregistrée par les ménages pauvres du fait de la réforme des subventions.

Considérations politiques

Il se peut que les classes moyennes soient perdantes si la réforme est ciblée sur les pauvres et donc que l'appui de la population aux réformes s'érode ou même que l'on assiste à des actes de violence, bien que ce soit exceptionnel et souvent ne soit pas le résultat de la seule réforme des subventions. Pour évaluer les risques politiques, les autorités doivent quantifier les pertes, recenser les gagnants et les perdants et évaluer leur pouvoir politique. Elles peuvent réduire au minimum les retombées politiques en intégrant la réforme des subventions dans un programme qui jouit d'un large appui et profite à tout le monde.

Principaux enseignements

Il faut mettre en place des mécanismes temporaires de protection des pauvres avant de lancer la réforme des subventions. Le risque de perturbations politiques est

le plus élevé lorsqu'on cherche à opérer rapidement la réforme sans mettre en place de tels mécanismes et que le gouvernement est impopulaire. Enfin, on peut réduire les troubles sociaux au minimum en engageant de larges consultations, afin de ne pas faire peser une charge excessive sur un seul segment de la population, et des campagnes d'information de masse. ■

Le guide intitulé *Equity and Efficiency in the Reform of Price Subsidies: A Guide for Policymakers*, préparé par la Division de la politique des dépenses publiques du Département des finances publiques, est disponible au prix de 15 dollars au Service des publications. Voir page 13 pour le commander.

Photographies : Denio Zara, Padraic Hughes, Pedro Márquez et Michael Spilotro (FMI), pages 1, 7, 18–20; et l'Office national des statistiques de la Corée, pages 11–12.

Les nouveaux montants de monnaies dans le panier d'évaluation du DTS

Dans un communiqué de presse daté du 29 décembre, le FMI annonce qu'il a révisé les montants des quatre monnaies qui déterminent la valeur du DTS. À compter du 1^{er} janvier 2001, la valeur du DTS sera la somme de la valeur des montants ci-après de chaque monnaie :

- dollar E.U. 0,577
- euro 0,426
- yen 21,0
- livre sterling 0,0984

La décision concernant le montant de chaque monnaie dans le panier d'évaluation du DTS est l'étape finale de l'application des résultats du dernier examen de la méthode d'évaluation du DTS (voir communiqué de presse n° 00/55, 12 octobre 2000). Auparavant, le FMI a décidé des monnaies qui composeront le panier d'évaluation du DTS et de leur pondération respective : 45 % pour le dollar, 29 % pour l'euro, 15 % pour le yen et 11 % pour la livre sterling. Les montants précis de chaque monnaie sont déterminés de manière à ce que la valeur du nouveau et de l'ancien panier d'évaluation du DTS soit la même le dernier jour ouvrable (29 décembre 2000) avant l'entrée en vigueur du nouveau panier (1^{er} janvier 2001). La part effective de chaque monnaie dans la valeur du DTS un jour donné dépend de la valeur au cours du marché du jour des montants fixés de chaque monnaie dans le panier.

Le nouveau taux d'intérêt du DTS, qui entrera en vigueur le 8 janvier 2001, rendra compte du nouveau panier d'évaluation, ainsi que des taux de change et d'intérêt en vigueur au moment de chaque calcul hebdomadaire. On peut s'attendre à un léger changement du taux d'intérêt du DTS le 8 janvier 2001, du fait des modifications apportées aux parts des monnaies dans le panier d'évaluation du DTS et des différences entre les taux d'intérêt pratiqués sur chaque instrument financier du panier.

Le texte du communiqué de presse n° 00/87 est disponible (en anglais) sur le site Web du FMI (www.imf.org).

Principaux taux du FMI

| Semaine commençant le | Taux d'intérêt du DTS | Taux de rémunération | Taux de commission |
|-------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| 18 décembre | 4,68 | 4,68 | 5,42 |
| 25 décembre | 4,34 | 4,34 | 5,03 |
| 1 ^{er} janvier | 4,60 | 4,60 | 5,33 |
| 8 janvier | 4,42 | 4,42 | 5,12 |

Le taux d'intérêt du DTS et le taux de rémunération des avoirs correspondent à une moyenne pondérée des taux d'intérêt d'instruments à court terme émis sur les marchés monétaires des cinq pays dont les monnaies composent le panier de calcul du DTS. Le taux de rémunération des avoirs est le taux de rendement de la position rémunérée des États membres dans la tranche de réserve. Le taux de commission correspond à un pourcentage du taux du DTS et représente le coût d'utilisation des ressources du FMI. Les trois taux sont calculés le vendredi et appliqués la semaine suivante. Les taux de rémunération et de commission de base sont ajustés en fonction des arrangements conclus au titre de la répartition des charges. Pour connaître les derniers taux, appeler le (202) 623-7171, ou se reporter au site du FMI : www.imf.org/cgi-shl/bur.pl?2000.

Des informations générales sur les finances du FMI, y compris ces taux, sont disponibles à : www.imf.org/external/fin.htm.

Source : FMI, Département de la trésorerie

Utilisation des ressources du FMI

(Millions de DTS)

| | En novembre 2000 | Janvier–novembre 2000 | Janvier–novembre 1999 |
|--|------------------|-----------------------|-----------------------|
| Compte des ressources générales | 214,02 | 3.088,39 | 8.906,47 |
| Accords de confirmation | 160,58 | 2.011,68 | 6.429,07 |
| FRS | 0,00 | 0,00 | 3.636,09 |
| Accords élargis de crédit | 53,45 | 1.076,72 | 1.797,00 |
| MFC | 0,00 | 0,00 | 680,40 |
| FRPC ¹ | 19,76 | 393,14 | 703,83 |
| Total | 233,78 | 3.481,53 | 9.610,30 |

FRS = facilité de réserve supplémentaire

MFC = mécanisme de financement compensatoire

FRPC = facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

¹Ex-FASR — facilité d'ajustement structurel renforcée.

Source : FMI, Département de la trésorerie

Les accords au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) visent à corriger les difficultés de balance des paiements dues à des problèmes structurels.

| Pays membre | Date de l'accord | Date d'expiration | Total approuvé | Solde non tiré |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------|------------------|
| | | | (Millions de DTS) | |
| Accords de confirmation | | | 39.577,64 | 13.427,54 |
| Bosnie-Herzégovine | 29 mai 1998 | 28 avr. 2000 | 77,51 | 24,24 |
| Brésil ¹ | 2 déc. 1998 | 1 ^{er} déc. 2001 | 13.024,80 | 5.969,70 |
| Cap-Vert | 20 févr. 1998 | 31 déc. 1999 | 2,50 | 2,50 |
| Corée ¹ | 4 déc. 1997 | 3 déc. 2000 | 15.500,00 | 1.087,50 |
| El Salvador | 23 sept. 1998 | 22 févr. 2000 | 37,68 | 37,68 |
| Mexique | 7 juil. 1999 | 30 nov. 2000 | 3.103,00 | 2.068,60 |
| Philippines | 1 ^{er} avr. 1998 | 31 mars 2000 | 1.020,79 | 475,13 |
| Roumanie | 5 août 1999 | 31 mars 2000 | 400,00 | 347,00 |
| Russie | 28 juil. 1999 | 27 déc. 2000 | 3.300,00 | 2.828,57 |
| Thaïlande | 20 août 1997 | 19 juin 2000 | 2.900,00 | 400,00 |
| Uruguay | 29 mars 1999 | 28 mars 2000 | 70,00 | 70,00 |
| Zimbabwe | 2 août 1999 | 1 ^{er} oct. 2000 | 141,36 | 116,62 |
| Accords élargis de crédit | | | 11.749,03 | 6.593,10 |
| Argentine | 4 févr. 1998 | 3 févr. 2001 | 2.080,00 | 2.080,00 |
| Azerbaïdjan | 20 déc. 1996 | 19 déc. 1999 | 58,50 | 5,26 |
| Bulgarie | 25 sept. 1998 | 24 sept. 2001 | 627,62 | 366,12 |
| Croatie, République de | 12 mars 1997 | 11 mars 2000 | 353,16 | 324,38 |
| Indonésie | 25 août 1998 | 5 nov. 2000 | 5.383,10 | 1.585,40 |
| Jordanie | 15 avr. 1999 | 14 avr. 2002 | 127,88 | 106,56 |
| Moldova | 20 mai 1996 | 19 mai 2000 | 135,00 | 47,50 |
| Pakistan | 20 oct. 1997 | 19 oct. 2000 | 454,92 | 341,18 |
| Panama | 10 déc. 1997 | 9 déc. 2000 | 120,00 | 80,00 |
| Pérou | 24 juin 1999 | 31 mai 2002 | 383,00 | 383,00 |
| Ukraine | 4 sept. 1998 | 3 sept. 2001 | 1.919,95 | 1.207,80 |
| Yémen | 29 oct. 1997 | 1 ^{er} mars 2001 | 105,90 | 65,90 |
| Accords FRPC | | | 3.800,01 | 1.990,22 |
| Albanie | 13 mai 1998 | 12 mai 2001 | 45,04 | 23,69 |
| Arménie | 14 févr. 1996 | 20 déc. 1999 | 109,35 | 20,93 |
| Azerbaïdjan | 20 déc. 1996 | 24 janv. 2000 | 93,60 | 11,70 |
| Bénin | 28 août 1996 | 7 janv. 2000 | 27,18 | 10,87 |
| Bolivie | 18 sept. 1998 | 17 sept. 2001 | 100,96 | 67,31 |
| Burkina Faso | 10 sept. 1999 | 9 sept. 2002 | 39,12 | 33,53 |
| Cambodge | 22 oct. 1999 | 21 oct. 2002 | 58,50 | 50,14 |
| Cameroun | 20 août 1997 | 19 août 2000 | 162,12 | 36,03 |
| Côte d'Ivoire | 17 mars 1998 | 16 mars 2001 | 285,84 | 161,98 |
| Djibouti | 18 oct. 1999 | 17 oct. 2002 | 19,08 | 16,36 |
| Gambie | 29 juin 1998 | 28 juin 2001 | 20,61 | 13,74 |
| Ghana | 3 mai 1999 | 2 mai 2002 | 155,00 | 110,70 |
| Guinée | 13 janv. 1997 | 12 janv. 2000 | 70,80 | 23,60 |
| Guyana | 15 juil. 1998 | 14 juil. 2001 | 53,76 | 35,84 |
| Honduras | 26 mars 1999 | 25 mars 2002 | 156,75 | 96,90 |
| Macédoine, ex-Rép. yougos. de | 11 avr. 1997 | 10 avr. 2000 | 54,56 | 27,28 |
| Madagascar | 27 nov. 1996 | 27 juil. 2000 | 81,36 | 40,68 |
| Mali | 6 août 1999 | 5 août 2002 | 46,65 | 39,90 |
| Mauritanie | 21 juil. 1999 | 20 juil. 2002 | 42,49 | 36,42 |
| Mongolie | 30 juil. 1997 | 29 juil. 2000 | 33,39 | 21,89 |
| Mozambique | 28 juin 1999 | 27 juin 2002 | 58,80 | 50,40 |
| Nicaragua | 18 mars 1998 | 17 mars 2001 | 148,96 | 53,82 |
| Ouganda | 10 nov. 1997 | 9 nov. 2000 | 100,43 | 26,78 |
| Pakistan | 20 oct. 1997 | 19 oct. 2000 | 682,38 | 417,01 |
| République Centrafricaine | 20 juil. 1998 | 19 juil. 2001 | 49,44 | 32,96 |
| République kirghize | 26 juin 1998 | 25 juin 2001 | 73,38 | 43,00 |
| Rwanda | 24 juin 1998 | 23 juin 2001 | 71,40 | 38,08 |
| Sénégal | 20 avr. 1998 | 19 avr. 2001 | 107,01 | 57,07 |
| Tadjikistan | 24 juin 1998 | 23 juin 2001 | 100,30 | 53,34 |
| Tanzanie | 8 nov. 1996 | 7 févr. 2000 | 181,59 | 0,00 |
| Yémen | 29 oct. 1997 | 28 oct. 2000 | 264,75 | 114,75 |
| Zambie | 25 mars 1999 | 24 mars 2002 | 254,45 | 244,45 |
| Total | | | 55.126,68 | 22.010,86 |

¹Y compris les montants au titre de la facilité de réserve supplémentaire.

FRPC = facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des composantes.

Source : FMI, Département de la trésorerie

L'expérience des pays industrialisés . . .

Les perspectives de la «nouvelle économie»

La croissance observée aux États-Unis dans les années 90 est-elle due à la «nouvelle économie»? La réponse à cette question qui a fait couler beaucoup d'encre est loin d'être unanime. Paula De Masi et Martin Cerisola (chef de division adjoint et économiste principal au Département Hémisphère occidental) et Laura Kodres et Marcello Esteveao (économiste principal et économiste au Département Europe I) se penchent sur la nouvelle économie aux États-Unis, au Canada, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

BULLETIN DU FMI : Qu'est-ce que la «nouvelle économie»?

M^{ME} DE MASI : Pendant les années 90, une forte expansion aux États-Unis, conjuguée à une inflation faible et à un redressement de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre, a amené nombre d'experts à parler de «nouvelle économie». En fait, on ne s'entend guère sur le sens de cette expression, ni sur ce qui est différent dans l'économie des États-Unis.

En général, on a cherché à répondre aux trois questions suivantes : la relation inverse chômage/inflation s'est-elle profondément modifiée? les effets de synergie et la formation de réseaux entre les entreprises ont-ils favorisé le redressement de la croissance de la productivité de tous les facteurs? et, en ce qui concerne plus précisément le travail, le progrès technique a-t-il joué un rôle? On n'arrive pas à comprendre comment le chômage a diminué si fortement sans provoquer une flambée des prix. Les économistes sont portés à croire que le taux auquel le chômage permet de maîtriser l'inflation a peut-être reculé, de sorte que la croissance a pu rester vigoureuse sans s'accompagner de tensions inflationnistes. Cependant, il est pour l'instant très difficile de dire si les résultats exceptionnels des États-Unis sur le plan du chômage sont durables ou non. Une autre question est de savoir si, s'agissant des entreprises, l'investissement en technologies des unes aide les autres à devenir plus productives. Toutefois, l'impact sur la formation de réseaux est difficile à mesurer et, jusqu'à présent, rien ne prouve vraiment que les effets de synergie entre les branches d'activité se sont accrus. Dans la plupart des études empiriques, on s'est demandé si l'accélération observée de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre est permanente et si elle est liée principalement aux technologies de l'information.

BULLETIN DU FMI : Quels sont les signes de la nouvelle économie aux États-Unis et qu'est-ce qui semble en avoir favorisé le développement?

M^{ME} DE MASI : De récentes études ont lié la reprise de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre au développement spectaculaire des technologies de l'information depuis 1995. L'investissement en informatique a progressé en moyenne de 45 % par an, sous

l'effet en partie de la forte baisse (24 % par an) du prix des ordinateurs. Entre la première et la seconde moitié des années 90, le secteur des technologies de l'information, dont la part dans le PIB est assez faible, a vu sa contribution à l'expansion doubler (et atteindre un peu plus de 1 point). En outre, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre a fortement augmenté (de 1 point) pour se chiffrer à 2¹/₂ % par an.

Pour mieux cerner le rôle capital joué par les technologies de l'information, il est possible de distinguer dans l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre la hausse du coefficient d'intensité du capital (capital utilisé par heure travaillée) et la croissance de la productivité de tous les facteurs (par exemple, l'amélioration du processus de production). Depuis 1995, cette dernière est dopée par une fabrication plus efficiente des ordinateurs. La forte baisse des prix des ordinateurs a encouragé l'investissement en nouvelles technologies dans les entreprises, ce qui a permis d'accroître le coefficient d'intensité du capital et de stimuler encore les gains de productivité de la main-d'œuvre. D'après de récentes estimations, les technologies de l'information représentent les deux tiers du redressement de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre constaté au cours de cette période. En réalité, l'impact de ces technologies est peut-être un phénomène récent, mais le processus par lequel elles ont modifié la croissance de la productivité de la main-d'œuvre est celui que l'on a toujours observé chaque fois que de nouvelles technologies ont été adoptées.

BULLETIN DU FMI : Cette croissance plus forte de la productivité de la main-d'œuvre sera-t-elle permanente?

M^{ME} DE MASI : C'est une question cruciale. La croissance de la productivité ne se maintiendra sans doute pas à des niveaux aussi élevés, mais, selon certains signes, elle restera en partie forte, du moins dans l'avenir proche. En cas de retournement de l'activité, il va de soi qu'elle ralentira pour des raisons conjoncturelles. Mais, les nouvelles technologies semblent être le moteur de la reprise de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre, et étant donné le taux élevé de l'investissement dans ces technologies ces dernières années, une chute brutale de cette croissance est peu probable.

BULLETIN DU FMI : La nouvelle économie est-elle transposable dans d'autres pays, et en priorité chez les principaux partenaires commerciaux des États-Unis?

M. CERISOLA : Au Canada, l'économie est de plus en plus intégrée à celle des États-Unis, mais, ce qui est curieux, la productivité de la main-d'œuvre n'a pas progressé aussi vite. Le coefficient d'intensité du capital n'a pas augmenté autant et la croissance de la productivité des facteurs ne s'est pas accélérée. Cela tient

en partie à des raisons conjoncturelles et structurelles. La récession de 1990–91 a été nettement plus profonde et plus longue qu'aux États-Unis et la reprise plus lente, aussi l'investissement en machines et autres matériels d'équipement s'en est-il ressenti. Depuis 1996 toutefois, l'investissement est aussi dynamique qu'aux États-Unis, mais le degré d'intensité du capital n'y est pas aussi élevé. Ces deux dernières années, le Canada a enregistré une croissance à intensité de main-d'œuvre beaucoup plus forte.

L'économie canadienne a aussi connu d'importantes mutations structurelles (accords de libre-échange et nette libéralisation des secteurs des télécommunications, des transports et de la finance) qui ont abouti à une restructuration des entreprises. Cette restructuration a peut-être non seulement retardé la reprise, mais aussi été en partie à l'origine de la faible progression de la productivité des facteurs, à cause probablement de l'important décalage avec lequel les gains d'efficacité dans la production qui devaient en découler ont été enregistrés. L'écart entre les taux de croissance de la productivité de la main-d'œuvre tient essentiellement au secteur manufacturier, dans lequel les technologies de l'information sont nettement moins présentes qu'aux États-Unis. Ces technologies ont beaucoup pro-

gressé au Canada ces dernières années et, même si ce pays ne produit pas autant de biens technologiques que les États-Unis, la croissance de la productivité a été forte dans nombre d'autres industries et secteurs.

BULLETIN DU FMI : Qu'en est-il des pays européens?

M^{ME} KODRES : Le contexte est analogue à celui du Canada. Pour la plupart des pays de la zone euro, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre a chuté après 1995 et ne s'est pas encore redressée dans la région, alors que l'activité a été relativement forte et l'inflation faible ces dernières années. Il se peut cependant que ce retard s'explique en partie par une erreur de mesure. Une fois les divergences entre données prises en compte, la plupart des différences entre les États-Unis et l'Europe disparaissent.

L'ajustement des prix en fonction de la qualité est un point important. À la différence des États-Unis, seul un petit nombre de pays européens ajuste les prix des ordinateurs et des logiciels en fonction de la qualité, aussi l'investissement réel en matériel informatique semble-t-il beaucoup plus faible en Europe. Par exemple, lorsque la Bundesbank a utilisé le déflateur des prix des États-Unis pour recalculer les dépenses annuelles réelles en technologies de l'information

Forum économique : technologies de l'information, productivité et perspectives économiques

Le 12 décembre, lors d'un forum économique du FMI sur l'économie de l'information, un groupe d'experts représentant différents points de vue a examiné l'effet des technologies de l'information sur la croissance de la productivité et les perspectives qu'ont les autres pays industrialisés de

réaliser une expansion économique «à l'américaine».

Thomas J. Duesterberg, Président de Manufacturers Alliance/MAPI, a noté que, dans ce nouveau modèle économique, l'innovation rapide dans les technologies de l'information, combinée à la mondialisation, à la déréglementation

et à plusieurs autres facteurs de concurrence, a amélioré notablement les processus de travail et a accru de manière permanente le taux de croissance à long terme de la productivité par rapport aux vingt-cinq dernières années.

M. Duesterberg a donné des exemples de l'effet des nouvelles technologies sur les pratiques des entreprises américaines. Les échanges d'informations en temps réel que les entreprises peuvent effectuer grâce au Web génèrent des économies significatives et des gains de productivité. L'industrie automobile, ainsi que d'autres industries qui produisent des biens de haute technologie, sont les premières à exploiter les avantages d'Internet. Dans tous ces

secteurs, les ratios stocks/ventes des entreprises ont diminué notablement et celles-ci sont mieux en mesure d'adapter leurs produits et services à la demande des consommateurs. L'investissement dans les technologies de l'information a aussi accru l'efficacité et la fiabilité de la production des pièces industrielles et a réduit le coût des communications internationales; il est ainsi plus facile pour les entreprises de produire dans divers endroits pour servir les marchés locaux tout en utilisant des moyens de production internationaux.

De nombreux indices du nouveau modèle économique ne sautent pas aux yeux du public, mais apparaissent clairement dans les nouvelles pratiques des entreprises, la rationalisation des chaînes de l'offre, la mise à plat des structures de gestion et d'autres modifications fondamentales de la conception et de la production des biens et des services. Ces changements microéconomiques ont entraîné une accélération de la croissance de la productivité du travail. Les entreprises américaines sont loin d'avoir exploité pleinement les avantages des technologies de l'information et la croissance de la productivité demeurera donc probablement forte à l'avenir, a noté M. Duesterberg.

Marc Wynne, économiste principal et directeur de recherche à la Banque fédérale de réserve de Dallas, a examiné pourquoi, par rapport aux États-Unis, les pays européens n'ont pas adopté les nouvelles technologies aussi rapidement, ont affiché une croissance plus lente, accompagnée d'un chômage plus élevé, et n'ont pas enregistré d'accélération de la croissance de la productivité du travail. Comme facteurs d'explication, M. Wynne a cité trois grandes différences dans l'environnement des entreprises. Premièrement, l'État intervient davantage en Europe qu'aux États-Unis :



De gauche à droite : Thomas J. Duesterberg et Mark Wynne.

depuis 1991, elle a constaté que l'investissement en Allemagne a augmenté de 27 $\frac{1}{2}$ % par an, contre les 6 % obtenus avec les méthodes statistiques nationales. Lorsqu'on essaie de tenir compte des problèmes de mesure, on voit que la contribution de l'investissement en technologies de l'information à la production européenne se rapproche de celle des États-Unis et n'est pas aussi faible qu'on l'avait initialement pensé. Il se peut également que la croissance en Europe soit un peu plus élevée. Cela dit, on a des raisons de croire que l'Europe, encore plus peut-être que le Canada, est en retard dans le domaine de la nouvelle économie et que cela tient peut-être à ce que le secteur du matériel informatique y est plus faible.

M. ESTEVAO : Même en France, pays qui utilise des méthodes de mesure analogues à celles des États-Unis, la contribution des technologies de l'information à la croissance de la productivité de la main-d'œuvre semble peu élevée. C'est le paradoxe exposé par Robert Solow dans les années 80 : les ordinateurs sont partout sauf dans les statistiques de productivité. En fait, les ordinateurs n'étaient pas partout. Les technologies de l'information représentaient une fraction trop faible du stock de capital aux États-Unis pour être significative. L'Europe se trouve maintenant dans cette

situation. La France et l'Allemagne ont investi dans les technologies de l'information, mais tardivement. Dans cinq ans, si ces pays continuent d'investir au même rythme, l'intensité capitaliste contribuera davantage à la croissance de la productivité. Cependant, la contribution du secteur des technologies de l'information à la croissance de la productivité des facteurs sera faible, car, comme au Canada, la part de ce secteur dans la production totale est très limitée.

M^{ME} KODRES : En Europe, la faible hausse du coefficient d'intensité du capital s'explique aussi par le net recul du chômage. La situation de l'emploi s'améliore, surtout pour le travail peu qualifié. Lorsqu'on intègre celui-ci au stock de capital, la productivité de la main-d'œuvre est censée régresser. Au Royaume-Uni, la chute qu'elle a accusée reste une énigme en l'absence d'un déséquilibre analogue dans la structure de l'emploi. Dans ce pays, le secteur manufacturier, dont la productivité est particulièrement faible avec un coefficient d'intensité du capital ou un taux d'investissement peu élevé, joue un rôle capital (comme au Canada); cependant, la productivité se redresse vivement à l'heure actuelle dans le secteur des services, ainsi que dans certains pans du secteur manufacturier potentiellement liés aux nouvelles technologies.

une fiscalité plus lourde est donc nécessaire pour financer des dépenses publiques plus élevées. Deuxièmement, les entreprises européennes opèrent généralement dans un cadre moins concurrentiel que les entreprises américaines parce que leurs marchés intérieurs sont plus petits, les réglementations plus strictes et les nationalisations plus fréquentes, et les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges plus élevés. Troisièmement, les attitudes sociales et culturelles envers l'esprit d'initiative en Europe tendent à entraver la création d'entreprises.

Bien que l'Europe soit à la traîne des États-Unis en ce qui concerne l'adoption des nouvelles technologies et les résultats économiques, M. Wynne a noté que les perspectives de l'Europe sont prometteuses. Le processus d'intégration économique va établir un marché intérieur unique qui permettra aux entreprises européennes de profiter d'efficacités jusque-là à la portée des seules entreprises américaines. Par ailleurs, la monnaie unique approfondira et renforcera le marché intérieur en éliminant le risque de change. Un marché financier pan-européen existe déjà et a facilité une hausse des fusions et acquisitions. Un cadre d'activité plus favorable est en train de se mettre en place grâce au processus d'intégration, au marché unique, à des politiques officielles plus favorables au marché, à la déréglementation et à la privatisation. Au fil du temps, ces facteurs faciliteront l'innovation technologique et l'adoption de ces nouvelles technologies, ce qui pourrait créer une «nouvelle économie» en Europe.

Lawrence Mishel, Vice-Président de l'Institut de politique économique, a noté que si la croissance de la productivité ne s'est pas accélérée récemment en Europe, la situation économique, si l'on en croit certains indicateurs, y est peut-être meilleure qu'aux États-Unis. Pendant les années 90, la croissance des salaires annuels réels a été plus forte dans quatre

autres pays du G-7 qu'aux États-Unis et si le salaire horaire dans le secteur manufacturier a baissé aux États-Unis, il a augmenté dans nombre de pays européens. En 1997, les comparaisons internationales indiquent que la productivité était la même en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne qu'aux États-Unis. Par ailleurs, au cours des trente dernières années, la productivité a augmenté deux fois plus vite en Europe qu'aux États-Unis, ce qui s'explique notamment, a souligné M. Mishel, par un effet de rattrapage, les autres pays assimilant les innovations technologiques américaines. Il ressort des données sur la productivité qu'au milieu des années 90, plusieurs pays européens avaient comblé leur retard par rapport aux États-Unis et que beaucoup d'autres avaient notablement réduit l'écart.

M. Mishel conteste l'idée selon laquelle un État-providence fort, la protection du travail, le pouvoir des syndicats, la vaste protection sociale et de nombreuses interventions sur les marchés entravent la croissance en Europe et que celle-ci devrait copier le modèle américain. L'Europe a pu rattraper les États-Unis en termes de productivité malgré ce que certains considèrent comme des obstacles. M. Mishel a noté l'inégalité bien plus forte des salaires et des revenus aux États-Unis et a conclu que, comme l'expérience européenne l'a montré, la croissance de la productivité n'entraîne pas nécessairement une hausse de l'inégalité des revenus.



Lawrence Mishel

La transcription des débats (en anglais) de ce forum («The Information Economy: New Paradigm or Old Fashion?») est disponible sur le site Web du FMI (www.imf.org).



Ian S. McDonald
Rédacteur en chef
Sara Kane · Sheila Meehan
Elisa Diehl
Rédactrices
Philip Torsani
Maquettiste/Graphiste

Édition française

Division française
Bureau des services linguistiques

Marc Servais
Traduction
Annette Berthail-Costa
Correction & PAO

Le *Bulletin du FMI* (ISSN 0250-7412) est publié également en anglais (*IMF Survey*) et en espagnol (*Boletín del FMI*). Aux 23 numéros qui paraissent chaque année s'ajoutent un supplément annuel consacré au FMI ainsi qu'un index annuel. Les opinions et les informations contenues dans le *Bulletin* ne représentent pas nécessairement la position officielle du FMI, de même que les cartes publiées, qui sont extraites de l'Atlas mondial de la *National Geographic* (sixième édition). Les articles du *Bulletin* peuvent être reproduits à condition que la source soit citée. Le courrier à la rédaction doit être adressé à Current Publications Division, Room IS7-1100, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.), ou par messagerie électronique à imfsurvey@imf.org. Téléphone : (202) 623-8585. Expédition par courrier première classe pour le Canada, les États-Unis et le Mexique et par avion pour les autres pays. Le tarif annuel de l'abonnement est de 79 dollars E.U. pour les entreprises et les particuliers. Les demandes d'abonnement doivent être adressées à Publication Services, Box X2000, IMF, Washington, DC 20431 (U.S.A.). Téléphone : (202) 623-7430. Télécopie : (202) 623-7201. Adresse électronique : publications@imf.org.

M. ESTEVAO : En France, le ralentissement de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre est dû pour l'essentiel à celui de la hausse du coefficient d'intensité du capital. Devant un chômage élevé, les autorités avaient à partir de 1993 abaissé les coûts de main-d'œuvre en réduisant les impôts sur le travail, et les entreprises avaient alors modifié leur allocation optimale capital/travail.

M^{ME} KODRES : Au Royaume-Uni, le chômage est aussi très faible; la hausse de la productivité du travail devrait s'accélérer, car les entreprises substitueront du capital à la main-d'œuvre à mesure que le coût de celle-ci augmentera. En Allemagne, la productivité n'a jamais accusé une chute aussi forte qu'en France et au Royaume-Uni; traditionnellement, les gains de productivité y sont parmi les plus élevés en Europe. Les autorités ont la réputation de savoir appliquer les théories et ont très bien intégré les technologies nouvelles dans le processus manufacturier.

M. ESTEVAO : Toutes ces expériences rappellent beaucoup l'ancienne économie, mais le type de capital est différent. Nous ne voyons guère de changement dans le comportement des entreprises dans les grands pays européens. Par exemple, à la différence des États-Unis, la croissance de la productivité des facteurs ne s'y est pas encore redressée. Les gains de productivité des facteurs et la baisse de l'inflation qui doivent normalement résulter du commerce électronique et des effets de synergie entre entreprises n'apparaissent pas encore vraiment dans les données, même si, d'après de nombreuses sources non confirmées, ces effets sont bien présents. À l'heure actuelle, la progression, faible, de la contribution des technologies de l'information à la croissance en France, en Allemagne et au Royaume-Uni est due, comme par le passé, à une hausse du coefficient d'intensité du capital afférent à ces technologies.

BULLETIN DU FMI : Certains cadres ou certaines politiques sont-ils davantage propices à la nouvelle économie?

M^{ME} KODRES : La plupart des pays européens, dont l'Allemagne, pourraient alléger les formalités de création de petites entreprises, assouplir le marché du travail, encourager davantage le capital-risque et passer à des financements autres que bancaires.

M. CERISOLA : Il existe en général un lien entre les nouveaux investissements, et leur vitesse de diffusion dans l'économie, et des facteurs comme la souplesse des marchés du travail ou les distorsions fiscales. Au Canada, les marchés du travail ont tendance à être très flexibles à en juger par les normes de l'OCDE, encore qu'à certains égards, l'assurance-chômage ait pu entraver le fonctionnement et accroître les coûts de main-d'œuvre relatifs. Les impôts sur le capital et le travail sont très lourds selon les normes internationales, et surtout par rapport aux États-Unis, ce qui explique peut-être le faible rendement de l'investisse-



De gauche à droite : Paula De Masi, Martin Cerisola, Laura Kodres et Marcello Estevo.

ment. Les réductions récemment annoncées des impôts sur le capital et le revenu des personnes physiques ou morales permettront en général d'abaisser les taux d'imposition et d'éliminer certaines distorsions. Ces mesures stimuleront sans doute l'investissement dans les nouvelles technologies.

BULLETIN DU FMI : Les États-Unis sont notoirement connus pour leurs petites «start-up» innovatrices. La petite taille favorise-t-elle l'entreprise ou l'innovation?

M^{ME} KODRES : Ce phénomène peut s'expliquer par l'étendue du pays et la façon dont les entreprises sont organisées. Si beaucoup de start-up font faillite, nombre d'entre elles sont reprises. La reprise ou la dissolution d'entreprises est moins courante en Europe.

BULLETIN DU FMI : La croissance de la productivité qu'ont connue les États-Unis est-elle possible en Europe?

M. ESTEVAO : Sans doute pas à un rythme aussi élevé, du moins aussi longtemps que l'Europe ne comptera pas de grands fabricants de matériel informatique. En outre, la croissance de la productivité s'accélérera lorsque l'intégration des travailleurs peu qualifiés prendra naturellement fin. Les dirigeants se sont, à juste titre, concentrés sur les incitations à l'emploi. Et, la pression fiscale est encore très forte dans nombre de pays. Aux États-Unis, ceux qui travaillent beaucoup reçoivent des salaires substantiels, or, en France, de tels salaires sont lourdement imposés. Nous constatons qu'en France, si les taux d'investissement sont élevés, la création de start-up se heurte à divers obstacles et les marchés du travail sont relativement rigides.

M^{ME} KODRES : En Allemagne et au Royaume-Uni, l'esprit d'entreprise semble moins développé qu'aux États-Unis, mais je suis optimiste, car ces deux pays ont toujours su intégrer les technologies nouvelles dans le secteur manufacturier et celui des services. Le processus sera long et se reflétera difficilement dans les données, mais, d'ici cinq ans, nous constaterons sans doute en Europe une forte percée des technologies de l'information et un redressement de la croissance de la productivité de la main-d'œuvre. ■